

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI273-100	ADI273-100 - TOXO - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2022
-------------------------------	---	----------------------------

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE et de la SOCIETE

1.1 Identificateurs de produit

ADIAVET™ TOXO FAST TIME 100R Kit - A5

CAS No.: N/A

EC No.: N/A

REACH No.: N/A

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pour usage vétérinaire in vitro uniquement - Pour usage animal uniquement.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	ADIAGENE SAS 9 rue Calloët-Kerbrat 22440 Ploufragan
Téléphone	+33 (0) 2 96 68 40 20
Adresse e-mail	info@biox.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'Appel d'Urgence	France : (I.N.R.S) +33 (0)1 45 42 59 59 (Ou contacter le centre antipoison local)
---------------------------------	--

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Mélange non dangereux selon la Réglementation (CE) No. 1272/2008.

2.2 Eléments d'étiquetage

Selon la Réglementation (CE) No. 1272/2008.

Symbole(s) de danger : N/A

Phrase(s) H : N/A

Phrase(s) P : N/A

2.3 Autres dangers

Aucun

ADIAGENE SAS
9 rue Calloët -Kerbrat
22440 Ploufragan
France

tel. (33) 2 96 68 40 20
E-mail : info@biox.com
[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI273-100	ADI273-100 - TOXO - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2022
-------------------------------	---	----------------------------

PBT : Aucun composants considéré comme persistant, bioaccumulable ou toxique

vPvB : Aucun composants considérés comme très persistant et très bioaccumulable

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Le produit est un mélange des substances dangereuses énumérées ci-dessous avec des substances non dangereuses non citées.

Ingrédients	CAS #	EINECS #	Classification selon la réglementation (EC) n° 1272/2008 (CLP)	Poids %
Glycérol 1,2,3-Propanetriol, Glycérine, C3H8O3	56-81-5	200-289-5	Pas de substance ou mélange dangereux	< 0.5 %

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** Rincer immédiatement et aussi longtemps que possible avec beaucoup d'eau (pendant au moins 10 minutes). Les paupières doivent être maintenue écartées des yeux afin d'assurer un rinçage complet. Consulter immédiatement un médecin spécialiste des yeux.
- Contact avec la peau** Rincer avec une grande quantité d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés. Consulter un médecin.
- Inhalation** En cas d'inhalation, déplacer la personne à l'air frais. Consulter un médecin
- Ingestion** Seulement quand la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin
- Conseil général** En cas de doute, ou quand les symptômes persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes ; effets aigus et différés

Les symptômes d'exposition peuvent inclure nausée, vomissement, irritation des yeux, irritation de la peau.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible

5. MESURE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

- Agents d'extinction** Eau, poudre, dioxyde de carbone, mousse
- Agents d'extinction non appropriés** Aucun

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie risque de formation de gaz ou vapeurs dangereux ; COx ; NOx ; SOx ; POx ; KOx ; H₂S

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI273-100	ADI273-100 - TOXO - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2022
-------------------------------	---	----------------------------

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection : Porter un appareil respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire

Autres informations Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée

6. MESURES à PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières, aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Evacuer la zone de danger ; Suivre la procédure d'urgence.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Isoler la zone de déversement. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts et les cours d'eau. Avertir les autorités si de grandes quantités pénètrent dans les égouts ou les eaux publiques.

6.3 Méthodes et matériels de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Confiner le déversement. Absorber le produit avec par exemple du tissu ou tout autre produit absorbant de liquide (eg Chemizorb®) et mettre dans un récipient pour élimination en accord avec la réglementation locale. Ensuite, éliminer de façon adéquate et nettoyer la zone de déversement.

6.4 Référence à d'autres sections

Pour l'élimination, voir section 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Se laver les mains et/ou le visage avant de prendre une pause ou avant de quitter le lieu de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions pour un stockage sûr Respecter les informations mentionnées sur les étiquettes et/ou la notice d'utilisation.

Conditions de stockage Fermer hermétiquement. Mettre à l'abri de la lumière.
Stocker à une température inférieure à -15°C.

7.3 Autres informations

ADIAGENE SAS
9 rue Calloët -Kerbrat
22440 Ploufragan
France

tel. (33) 2 96 68 40 20
E-mail : info@biox.com
[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI273-100	ADI273-100 - TOXO - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2022
-------------------------------	---	----------------------------

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone d'utilisation. Tenir les vêtements de travail séparés des autres et ne pas les amener à domicile.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Glycérol

Base	Valeur	Valeur limite seuil	Remarques
FVL	Valeur Limite Moyenne d'Exposition (VME)- TWA	10.0 mg/m ³	Valeurs limites d'exposition professionnelle en France

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles d'exposition

8.2.1 Contrôles techniques appropriés

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après avoir manipuler le produit.

8.2.2 Mesures de protection individuelle

Mesures techniques : Pas de recommandation spécifique

Protection personnelle :

Respiratoire	Pas de recommandation spécifique
Yeux	Porter une protection des yeux/visage adaptée.
Mains	Porter des gants adaptés (caoutchouc nitrile)
Peau/corps	Porter un vêtement de protection adapté

8.2.3 Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Donnée non disponible

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solution
Couleur	Incolore ou rosâtre
Odeur	Inodore
Point d'ébullition/Plage d'ébullition	Non déterminé

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI273-100	ADI273-100 - TOXO - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2022
------------------------	---	----------------------------

Point Eclair	N/A
Inflammabilité	N/A
Propriétés explosives	Non déterminé
Pression de vapeur	Non déterminé
Densité	Non déterminé
Densité relative air=1	Non déterminé
Solubilité dans l'eau	Soluble
pH	Not déterminé
Viscosité	Non déterminé
Propriétés oxydantes	Non déterminé
Conductivité	Non déterminé

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

Stable en conditions normales

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées pour le stockage et la manipulation

10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Donnée non disponible

10.4 Conditions à éviter

Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique. Chauffage.

10.5 Matières incompatibles

Oxydants et réducteurs forts, bases fortes, acides forts, métaux alcalins, halogénures de phosphore, chlorure d'acide

10.6 Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie (cf. chapitre 5)

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Informations pour le glycérol

- Toxicité aiguë voie orale

DL50 rat

Dose : 12 600 mg/kg

(IUCLID)

Symptômes : Vomissements, diarrhée

- Toxicité aiguë - peau

DL50 lapin

ADIAGENE SAS
9 rue Calloët -Kerbrat
22440 Ploufragan
France

tel. (33) 2 96 68 40 20
E-mail : info@biox.com
[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI273-100	ADI273-100 - TOXO - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2022
-------------------------------	---	----------------------------

Dose : > 18 700 mg/kg
(IUCLID)

- **Irritation peau**

Lapin
Résultat : pas d'irritation
(IUCLID)

- **Irritation des yeux**

Lapin
Résultat : pas d'irritation
(SDS externe)

- **Sensibilisation**

Test de patches : homme
Résultat : négatif
(IUCLID)

- **Génotoxicité in vitro**

Ames test
Résultat : négatif
(IUCLID)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique**

Pas classé comme agent toxique spécifique pour certains organes cibles – exposition unique

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Pas classé comme agent toxique spécifique pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

- **Danger par aspiration**

Donnée non disponible

11.2 Autres informations

Danger pour la santé :

ATTENTION : Ce produit contient des composants d'origine animale. Il est recommandé de le manipuler avec les précautions d'usage relatives aux produits potentiellement infectieux.

12 INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Informations pour le glycérol

- *Toxicité pour les poissons*

CL50

Espèce(s) : Carassius auratus

Dose : > 5 000 mg/L

ADIAGENE SAS

9 rue Calloët - Kerbrat

22440 Ploufragan

France

tel. (33) 2 96 68 40 20

E-mail : info@biox.com

[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI273-100	ADI273-100 - TOXO - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2022
-------------------------------	---	----------------------------

Temps exposition : 24 h
(SDS externe)

- *Toxicité pour daphnies et autres invertébrés aquatiques*

CE50

Espèce(s) : Daphnia magna

Dose : > 10 000 mg/L

Temps exposition : 24 h

(SDS externe)

- *Toxicité pour les algues*

CI5

Espèce(s) : Scenedesmus quadricauda

Dose : > 10 000 mg/L

Temps exposition : 7 jours

(SDS externe)

- *Toxicité pour les bactéries*

CE5

Espèces : Pseudomonas putida

Dose : > 10 000 mg/L

Temps exposition : 16 h

(SDS externe)

12.2 Persistance et dégradabilité

Informations pour le glycérol

Résultat : facilement biodégradable

63%

Temps exposition : 14 jours

(OCDE ligne directrice 301c)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Informations pour le glycérol

Coefficient de partage : n-octanol/eau

Log POW : - 1.76

Bioaccumulation peu probable (log POW 1-3)

(SDS externe)

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6 Autres informations

Ne pas laisser pénétrer dans les eaux de surface, les égouts ou dans le sol

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

ADIAGENE SAS
9 rue Calloët -Kerbrat
22440 Ploufragan
France

tel. (33) 2 96 68 40 20
E-mail : info@biox.com
[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI273-100	ADI273-100 - TOXO - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2022
-------------------------------	---	----------------------------

- Produit** Elimination des déchets chimiques en conformité avec les lois et réglementations locales correspondantes. Contacter les autorités ou une société agréée en charge de l'élimination des déchets, qui vous conseilleront sur la manière d'éliminer ce type de déchets.
- Emballages souillés** Elimination des déchets chimiques en conformité avec les lois et réglementations locales correspondantes. Manipuler les emballages souillés de la même manière que le produit lui-même.
- Autres informations** Si non spécifié par ailleurs les emballages non contaminés peuvent être considérés comme des déchets ménagers

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

ADR, AND, IMDG, IATA

Produit non dangereux selon les réglementations Transport

Numéro ONU ou numéro d'identification	Non réglementé
Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
Groupe d'emballage	Non réglementé

Dangers pour l'environnement (polluant marin)

Non

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non réglementé

“Règlement type” de l'ONU

Non réglementé

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) No. 1907/2006 – Annexe II.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées – ANNEXE I

Donnée non disponible

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – ANNEXE II

Donnée non disponible

ADIAGENE SAS
9 rue Calloët -Kerbrat
22440 Ploufragan
France

tel. (33) 2 96 68 40 20
E-mail : info@biox.com
[HTTP://www.biox.com](http://www.biox.com)

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI273-100	ADI273-100 - TOXO - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2022
-------------------------------	---	----------------------------

REGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I – PRECURSEURS D’EXPLOSIFS FAISANT L’OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l’octroi d’une licence en vertu de l’article 5, paragraphe 3)

Donnée non disponible

Annexe II – PRECURSEURS D’EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L’OBJET D’UN SIGNALEMENT

Donnée non disponible

Règlement (CE) n°273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Donnée non disponible

Règlement (CE) n°111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Donnée non disponible

REGLEMENT CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d’ozone – ANNEXE I (potentiel d’appauvrissement de la couche d’ozone)

Classification VbF (ordonnance sur les liquides inflammables) :

Donnée non disponible

Ne contient aucune substance soumise aux restrictions de l’annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste REACH \geq 0,1% SCL

Ne contient aucune substance de l’annexe XIV de REACH

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

Ces informations ne concernent que le produit susmentionné et n’ont pas besoin d’être valables en cas d’utilisation avec d’autre(s) produit(s) ou dans tout procédé. En l’état actuel de nos connaissances, ces informations sont correctes, complètes et données de bonne foi mais sans garantie. La responsabilité de vérifier que les informations sont adéquates et complètes pour son application particulière revient à l’utilisateur lui-même.

Pour usage vétérinaire in vitro uniquement - Pour usage animal uniquement.

ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relative au transport international des marchandises Dangereuses par Route
CAS	Numéro d’enregistrement unique auprès de la banque de données CAS
CE	Communauté Européenne
CEx	Concentration associée à x% de réponse
CI50	Concentration inhibitrice demi maximale
CLP	Classification, étiquetage et emballage
CL50	Concentration létale pour x% d’une population test
DLx	Dose létale pour x% d’une population test

Fiche de Données de Sécurité



Selon le Règlement (CE) n°1907/2006

Référence : ADI273-100	ADI273-100 - TOXO - SD - (FR) - V01 Version : 01	Date Création : 04/07/2022
-------------------------------	---	----------------------------

DOT-US	Département des transport (États-Unis)
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
GHS	Système général harmonisé
IATA	Association du transport aérien international
IBC	Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
IUCLID	Base de données internationale d'informations chimiques
IMDG	Marchandises dangereuses pour le transport maritime international
IMO	Organisation maritime internationale
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
REACH	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises
SCL	Seuil de concentration létale
SDS	Fiche de données de sécurité
STEL	Limite d'exposition à court terme
TWA	Moyenne pondérée dans le temps
UNxxxx	Numéro attribué pour le comité d'experts des Nations Unies sur le transport des marchandises dangereux
VbF	Règlement sur les liquides inflammables (réglementation allemande)
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable